



Calendriers des évaluations

Musique

Evaluations dans le cadre de la discipline principale

Elles sont organisées dans les trois semaines précédant les vacances d'hiver et concernent l'ensemble des première et deuxième années du 1^{er} cycle (DNSPM1 et DNSPM2) pour les disciplines instrumentales et vocales, à l'exception de la musique ancienne, et certains étudiants M1 entrés directement en Master. Ils sont organisés devant un jury comprenant des représentants extérieurs et des professeurs d'autres disciplines de l'établissement.

Les épreuves publiques de fin d'études

Les épreuves publiques de fin de 2^e cycle (Master2) se déroulent en mai et juin. Elles sont organisées aux mêmes dates et avec les mêmes jurys que les épreuves publiques de fin de 1^{er} cycle (DNSPM3). A l'issue du premier cycle, l'étudiant doit posséder de saines bases instrumentales et musicales, lui permettant d'aborder, d'une manière toujours plus autonome, un large répertoire tant soliste qu'en musique d'ensemble.

Le 2^e cycle consacre l'autonomie réelle de l'étudiant. C'est pourquoi les récitals sont constitués le plus souvent de programmes libres (sans oeuvres imposées) et donnent l'occasion à l'étudiant de prouver sa capacité à maîtriser la scène dans toutes ses composantes.

Les programmes de ces récitals sont édités et diffusés par le service des études. Ils constituent une face importante dans la mémoire des études musicales de l'établissement.

Les soutenances des mémoires de Master 2

Les étudiants de Master 2 rédigent et soutiennent devant jury un mémoire de recherche conformément aux obligations du cursus de 2^{ème} cycle. Deux jurys spécifiques sont formés comprenant des personnalités venant d'autres écoles supérieures et des jurés « praticiens-chercheurs ».

Les thèmes des mémoires regroupent des recherches sur les expériences personnelles, les créations de spectacle, l'ethnomusicologie, abordent des questions sur le corps et l'instrument ; s'interrogent sur l'écriture ou sur les commandes à des compositeurs, le contemporain, les claviers/percussions...

D'autres thèmes s'articulent autour de la musique ancienne, questionnent des œuvres par périodes (classique/romantique), ou les rapports entre musique et littérature.

Danse

Évaluations dans la discipline principale



Chaque semestre donne lieu pour les trois premières années de cursus (pour la quatrième année se référer au paragraphe 15-3), à une validation sous forme de contrôle continu par les professeurs des disciplines principales.

La note du professeur principal vaut un coefficient 3, celle du professeur de la discipline complémentaire vaut un coefficient 1.

La discipline est validée par une note au moins égale à 10/20.

Année préparatoire

Le deuxième semestre de l'année préparatoire fait l'objet d'un contrôle devant jury qui comprend des exercices techniques dans chacune des deux disciplines principales et leur discipline complémentaire.

Les résultats obtenus à l'issue de l'année préparatoire déterminent l'orientation future des étudiants :

- poursuite des études dans la section initiale ;
- transfert entre les sections classique et contemporaine ;
- arrêt de la scolarité.

DNSPD1

Le deuxième semestre de la 2ème année(DNSPD 1) fait l'objet d'une épreuve devant jury qui comprend :

- une variation imposée pour les danseurs classiques et contemporains ;
- une variation néoclassique pour les danseurs classiques ;
- une composition personnelle pour les danseurs contemporains ;
- des exercices de cours ;
- une variation contemporaine pour les danseurs classiques ;
- une variation classique pour les danseurs contemporains.

Les points de crédits de ce deuxième semestre sont attribués si la note du contrôle continu et celle de l'épreuve sont au moins égales à 10/20 .

DNSPD2

Le deuxième semestre de la 3ème année (DNSP 2) fait l'objet d'une épreuve publique devant jury qui comprend:

- une variation imposée pour les danseurs classiques et contemporains ;
- une variation libre pour les classiques et contemporains, en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques ;
- une variation imposée dans la discipline complémentaire pour les classiques et les contemporains ;
- un pas de deux pour les classiques ; un duo pour les contemporains ;
- une composition personnelle pour les classiques et les contemporains.

Les points de crédits de ce deuxième semestre sont attribués si la note du contrôle continu et celle de l'épreuve publique sont au moins égales à 10/20 .



Jeune ballet

Dernière année du cursus de danse au CNSMD de Lyon (DNSP 3), le Jeune Ballet constitue pour l'étudiant la première phase de son insertion professionnelle.

Il permet d'approfondir la connaissance des répertoires et d'agrèger l'ensemble des éléments acquis tant chorégraphiques que musicaux par la réalisation de créations en situation de représentation.

Le deuxième semestre du « Jeune Ballet » les étudiants passent le certificat d'interprétation, épreuve publique devant jury, sous forme de spectacle et conduisant à l'attribution d'une note. Une note de contrôle continu est attribuée par le maître de ballet pour l'ensemble des deux semestres en accord avec le directeur des études chorégraphiques. Les chorégraphes invités attribuent une note de contrôle continu au cours de leur travail de création ou répertoire avec les étudiants pendant le 1er semestre. Au deuxième semestre, ils sont invités dans le jury lors du certificat d'interprétation.

Les points de crédits pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes ci-dessus est au moins égale à 10/20.

Contrôle continu

Un des aspects fondamentaux de la réforme LMD est l'importance accordée au contrôle continu dans les évaluations de toutes les disciplines aussi bien principales que complémentaires. Une procédure de saisie des notes par internet a été décidée en juin 2009 et mise en place dès 2010/2011.